

# Église Saint Jean Baptiste

Elle aurait été incendiée par Montgomery, capitaine des Protestants, en 1569, en même temps que l'Abbaye de Divielle et d'autres églises du voisinage. Elle a une abside arrondie et le mur sud-est daterait du 16<sup>ème</sup> siècle, sans doute après l'incendie.

Une certaine Marie de Monlaur aurait été ensevelie en 1727 dans l'église : qui est cette personne ? Où se trouve sa tombe ? Sous le maître autel tombeau dans le chœur, réalisé sans doute entre 1780 et 1810 ? Ne reposerait-elle pas plutôt dans le cloître du Monastère de Divielle qui "était un lieu de sépulture recherché des nobles de la région, particulièrement de Dax" ?



Notre église au milieu de son cimetière



Le bénitier



La statue de Saint Joseph

Les Moines de Divielle desservirent l'église depuis sa construction jusqu'à la Révolution et même après et jouèrent dans l'histoire du village, un rôle primordial : ainsi avaient-ils, du temps des Prémontrés, à Préchacq comme en d'autres lieux de la région, des fermes appelées "*granges*" ; de plus, le 20 avril 1289, Edouard 1er, Roi d'Angleterre, confère au Prieur de Divielle, le titre de "*Baron de Goos et de Préchacq*".

À partir de 1809, nous sommes mieux renseignés.

## La première réfection, connue, du clocher.

Dans une lettre au Préfet en date du 15 mai 1905, en réponse à une circulaire du 5 courant (On préparait, à l'époque, la loi de séparation de l'Église et de l'État qui fut votée le 9 décembre de la même année), le Maire déclarait "L'église a été remise à la commune au début du siècle dernier lors de la restauration du clocher. Cette église appartient donc à la commune et elle a été restaurée par don particulier (?). Le clocher, seul, a été fait à neuf par la commune vers 1810. Le presbytère avec jardin, champ et prairie appartient à la commune, il a été construit par elle vers 1864 ou 1865..."

Retournons donc le 24 avril 1809 : la commune n'est pas riche mais le clocher est dans un tel état de délabrement qu'elle décide de lancer les travaux de réfection, une partie de l'argent nécessaire

devant être fourni par la vente des chutes des douze arbres destinés aux réparations. L'adjudication au rabais a lieu le 13 mai 1810, après la messe, à l'extinction du 4<sup>ème</sup> feu.

Les réparations sont effectuées entre 1810 et 1813 ; par la même occasion on refait le porche et fait la porte d'entrée de l'école (aujourd'hui demeure privée) et les deux portes d'entrée du cimetière. L'expert désigné constate la bonne exécution des travaux mais, seule ombre au tableau, la hauteur du clocher a été diminuée d'un mètre 29. Le maire accepte les réparations en l'état avec ce commentaire savoureux: *"Considérant que la hauteur du dit clocher est suffisante, eu égard à l'étendue de la commune, qu'une plus grande élévation pourrait devenir funeste en ce qu'elle attire ordinairement sur elle le feu du ciel, la commune n'a que trop éprouvé de semblables effets..."*

Le préfet donne son accord final en 1815, dans un texte non daté avec précision et où le sceau impérial ne figure plus, ce serait un peu avant Waterloo qui eu lieu le 18 juin 1815. Ainsi finissait, avec le Premier Empire, la "saga" du clocher de Préchacq !

## L'aventure" des cloches

Nous sommes en 1827, sous le règne de Charles X.... Eh voilà que l'unique cloche de Préchacq *"est fêlée et ne peut plus servir dans cet état"* ; de plus la majorité des habitants émet le souhait d'avoir deux cloches.

Le 10 mai 1827, le maire donne un écho favorable, considérant *"Qu'il est de toute nécessité de faire refondre la cloche qui est fêlée et d'en augmenter le poids de manière qu'elle soit de 600 livres pour qu'on puisse l'entendre sur tous les points de la commune. Considérant qu'il est reconnu que, lors de certaines sonneries, qui se pratiquent en frappant avec le battant et un caillou sur la cloche (ce qui se fait quand on en a qu'une) occasionne fréquemment la fêlure des cloches ; que pour éviter que cela n'arrive point, il serait nécessaire d'avoir deux cloches..."*

Puis les choses traînent.... en 1828, le Préfet souhaite connaître la situation financière de la "Fabrique" (le Conseil Économique Paroissial dirait-on de nos jours) pour savoir si elle peut contribuer à la dépense. Dans les lignes qui suivent (délibération en date du 15 avril) on notera l'honnêteté et la générosité du Conseil Municipal, considérant *"que la fabrique n'a d'autre revenu que le produit de quelques chaises et escabelles, montant annuellement à la somme de 35 ou 40f au plus; que la Fabrique reçoit aussi annuellement une somme de 100f portée au budget de la commune, que ces deux sommes... suffisent à peine pour pourvoir annuellement aux frais du culte, que dès lors la Fabrique est hors d'état de faire refondre la cloche fêlée, n'y faire l'acquisition d'une seconde, plus petite"*. La commune émet donc le souhait d'être autorisée à effectuer la dépense.

Le dimanche 8 juin, l'adjudication au rabais a lieu *"à 10h avant midi, à l'issue de la messe paroissiale"* à l'extinction du 4<sup>ème</sup> feu. Le 30 novembre, les cloches sont prêtes et arrivées à Préchacq; l'expert désigné déclare: *"Nous avons vérifié les dites cloches, nous les avons fait battre en notre présence et l'examen que nous en avons fait nous a convaincu qu'elles se trouvent de bonne qualité et recevables soit pour la composition de la fonte soit pour la nature du son, soit enfin pour l'absence de défaut ou gerçure dont les suites pourraient occasionner des dégradations. Nous avons en conséquence donné notre avis en faveur de la réception..."*

Le 1er décembre, elles sont pesées et leur poids est trouvé conforme au cahier des charges; elles sont donc agréées, à charge pour le Sieur entrepreneur *"...que les dites deux cloches puissent être sonnées à la volée "*.

Le 11 janvier 1829, c'est le dénouement: dans sa délibération qui tient lieu de procès-verbal de réception, le Conseil Municipal prend acte des contraintes financières liées à la sous-estimation de la masse de la première cloche avant refonte et clôt le dossier.

Ainsi se terminait provisoirement, avec la révolution de 1830, la saga des cloches de Préchacq.

Mais 40 ans plus tard, en 1869, année de la "mission", marquée par une croix sur la place de l'église, tout rebondit; en effet, on peut lire aujourd'hui sur les cloches, toutes deux ornées d'une croix à rinceaux :

- ✚ **La grande** : Parrain: Jean Batbedat; Marraine : Catherine Nassiet, propriétaires à Préchacq. Maire : Jean Despouys; Curé: Jean Andrieu ; Louis Délestan, fondateur à Dax. 1869.
- ✚ **La petite** : Parrain: Germain Soussotte; Marraine: Rosa Batbedat, propriétaires à Préchacq. Maire....1869.

Mais que sont devenues les cloches de 1829 ? On peut lire dans le cahier des charges de l'époque: "*L'adjudicataire (ce fut le Sieur Decharme de Mont de Marsan) sera tenu de mettre sur les cloches toutes marques et signes d'usage, comme les noms qui lui seront fournis par le Maire*". Mais aucune mention d'éventuelles inscriptions n'est faite dans le procès-verbal de réception.

A-t-on refondu ces cloches ? A-t-on coulé de nouvelles cloches ? Les cloches de 1829, peut-être non marquées à cette époque, l'auraient-elles été en 1869 par un autre fondateur que l'adjudicataire (vraisemblablement mort), lors du baptême des cloches, à l'occasion de la mission ?

Ainsi prenait fin, dans le mystère et avec le second Empire, l'aventure des cloches de Préchacq !

## 1869 : une date "phare" dans l'histoire de l'église

Une bonne partie du mobilier et des objets religieux, des sculptures (mise à part la statue de Jeanne d'Arc - 1931), dateraient de la même époque. En ce qui concerne les vitraux de l'église, c'est certain, ils sont oeuvre de G.P. Dagrاند, verrier à Bayonne (1869-1870). Doit-on y voir l'empreinte de Napoléon III, si présente en Aquitaine (entre autre, par ses nombreux tableaux offerts aux églises), ou surtout celle de l'Impératrice Eugénie ? Tous ont fait l'objet d'une réfection depuis, la dernière en date étant celle de St Jean Baptiste en 2001.

## Œuvres d'art

Baptistère (12<sup>ème</sup> siècle) et sa grille en fer forgé (1940 environ), très ouvragée, avec ornements dorés (pampres, épis de blé et chrisme), réalisée par un paroissien. Ils ont été déclarés, le 20 mars 2.003, avec le chandelier pascal en bois doré (18<sup>ème</sup> siècle) et le meuble de sacristie (18<sup>ème</sup> siècle également), susceptibles d'une classification au titre des monuments historiques.

"Par contre, le 1<sup>er</sup> avril 2008, le **baptistère** et un **tabernacle** découvert en 2007 ont été **classés**. Ce tabernacle, en instance de restauration, faisait partie d'un retable aujourd'hui disparu".

"En 2.009, à l'occasion du centenaire de la béatification de Jeanne d'Arc, la statue de la sainte a retrouvé, dans la partie droite de la nef, le piédestal orné de son blason. La statue de Ste Thérèse de Lisieux, qui s'y trouvait auparavant, a été placée en face, donc dans la partie gauche de la nef, sur un socle confectionné pour la recevoir. De plus la statue de Bernadette est maintenant près de l'autel de la Vierge."